— formation
— recherche
— conseil
en addictologie

UNIVERSITÉ PARIS 8 VINCENNES-SAINT-DENIS

ÉQUIVALENCES ACTIONS DE FORMATION IREMA – ENSEIGNEMENTS DESU « PRISE EN CHARGE DES ADDICTIONS » PARIS 8 2022 – 2024

Dans le cadre de leur partenariat, l'association IREMA et l'Université Paris 8 ont construit certaines actions de formation ou enseignement dans une même dynamique pédagogique (voir liste ci-dessous). Les déroulés pédagogiques de ces actions de formation et enseignements sont considérés équivalents. Cette équivalence est réactualisée chaque année, lors d'une réunion de concertation et d'ajustement entre les deux équipes pédagogiques de ces établissements.

Ainsi, les professionnels ayant participé, à l'une des actions de formations listées ci-dessous, réalisées dans les locaux de l'IREMA, en 2020, 2021 ou 2022, sont dispensés de participer à l'enseignement équivalent du DESU « Prise en charge des addictions » Paris 8, s'ils y sont inscrits en 2022-2023 ou 2023-2024. Les étudiants souhaitant bénéficier de cette équivalence doivent en faire la demande à l'université Paris 8, lors de leur inscription.

Action de formation IREMA réalisées en 2020, 2021, 2022	Enseignements du DESU « Prise en charge des addictions » équivalents – promotion 2022-2023 et 2023-2024
Alcoologie – 21h	Le déni en alcoologie – 7h
Tabac et cannabis – 21h	Tabac et cannabis – 7h
Initiation à la systémie – 21h	Approche systémique – 7h
Prévenir les reconsommations par l'affirmation de soi – 14h	La gestion des addictions et la prévention de la rechute – 7h
Prévenir les reconsommations par la gestion des émotions – 14h	La gestion des addictions et la prévention de la rechute – 7h
Travailler et avancer avec le déni – 21h	Le déni en alcoologie – 7h
Pathologies mentales et addictions – 21h	Addictions et psychopathologie – 7h
Adolescence et addictions – 21h	CJC et accompagnement des conduites addictives – 7h
Sexualité et usages de psychotropes – 21h	Le chemsex et addiction au sexe – 7h
Repérage précoce et intervention brève – 7h	Addictions en milieu professionnel – 7h

Par ailleurs, les participants à l'une des actions formations de l'IREMA peuvent demander un certificat universitaire émis par l'université Paris 8. Ils devront alors s'acquitter d'une participation aux frais de gestion de l'Université Paris 8, d'un montant de 90 €. Les participants souhaitant recevoir ce certificat doivent le signaler au secrétariat de l'Irema irema@irema.net.